



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2009
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-quatrième session

1^{er}-12 mars 2010

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité des sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale ainsi que sa contribution à la mise au point d'une perspective de l'égalité des sexes qui permette d'atteindre pleinement les objectifs du Millénaire pour le développement

Déclaration d'International Network of Liberal Women, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

Déclaration

L'action d'International Network of Liberal Women (INLW) s'appuie sur les principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, sur lesquels repose la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Les principaux objectifs d'INLW sont de renforcer la prise de conscience des femmes de leurs droits et de leurs responsabilités politiques, économiques, sociales et culturelles, de renforcer les liens et les échanges entre les femmes du monde

* E/CN.6/2010/1.



entier et de promouvoir l'application de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Notant :

Que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale concourent à la réalisation de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes;

Que la Déclaration du Millénaire et les engagements en faveur de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme qui y sont formulés ont été examinés lors des conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale;

Que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a contribué à renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;

Que, dans certains pays, la répartition des ressources humaines et économiques est inacceptable et que, dans certaines régions, l'importance politique de l'égalité des chances pour les hommes et les femmes dans des domaines tels que la participation des femmes à la démocratie et les droits humains des femmes, est mal comprise, et il n'y a plus ni volonté politique ni activité législative pour réaliser l'égalité;

INLW propose donc d'examiner :

Le sort des femmes dans les conflits armés

Dans les zones de conflit armé, les femmes et les enfants sont, plus que les autres, touchés par toutes les formes de violences commises contre la population civile, ce qui est une grave violation du droit international humanitaire, en particulier des dispositions des Conventions de Genève de 1949.

Il faut autonomiser les femmes, qui sont les principales victimes civiles des conflits et des guerres, et les faire participer à la gestion – c'est-à-dire à la prévention et au règlement – des conflits ainsi qu'à la consolidation de la paix après un conflit.

L'éducation des femmes

Dans les pays en développement, les femmes et les filles ne peuvent échapper à la pauvreté si elles n'ont pas accès à l'éducation. La majorité des adultes analphabètes du monde sont des femmes.

Il faut financer des programmes d'alphabetisation allant de pair avec une éducation pratique visant à améliorer les conditions de vie, avec la participation des femmes et en respectant leurs intérêts.

La santé des femmes

Il faut insister sur l'adaptation des programmes d'action sanitaire aux besoins des femmes.

Il faut éviter toute discrimination à l'égard des femmes dans la médecine préventive.

Il faut accorder une plus grande importance aux programmes d'action sanitaire visant des maladies spécifiques, en particulier le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose.

Il faut modifier les schémas culturels, en particulier ceux qui ont des répercussions sur la santé des femmes, tels que la circoncision féminine et d'autres formes de castration.

La question de la violence à l'égard des femmes

Il faut mettre l'accent sur la promotion de programmes renforçant la prise de conscience de la violence à l'égard des femmes.

Il faut prendre des mesures préventives contre toutes les formes d'exploitation, de prostitution et de trafic des femmes et contre le tourisme sexuel, dont sont victimes les femmes et les enfants, et en réprimer la pratique jusqu'à sa disparition.

La situation des filles

Il faut encourager l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant par tous les pays, afin de protéger les filles des mariages forcés, du trafic et de l'exploitation sexuelle et de lutter contre l'absence de documents d'identité;

La participation des femmes à la prise de décisions

Obtenir la participation égale des femmes et des hommes à la prise de décisions, à tous les niveaux.

Obtenir des gouvernements, des administrations publiques, de la justice, des organisations internationales et non gouvernementales, des partis politiques, des syndicats et des entreprises qu'ils appliquent et mettent en pratique dans leurs structures internes le régime de parité moitié-moitié.

Établir des indicateurs permettant d'évaluer et de promouvoir l'application des politiques en faveur de l'égalité afin de pouvoir exercer un contrôle sur ce processus.

Améliorer l'équilibre travail-famille.

Conclusion

La richesse de l'expérience unique des femmes peut être une source d'espoir en l'avenir.

Si les femmes ont l'occasion et la possibilité de prendre des initiatives, elles seront bien préparées à faire face aux enjeux que l'avenir nous réserve.

La paix, la liberté, le développement et l'égalité sont les trois principaux objectifs auxquels les sociétés devraient aspirer.

Une culture de paix, valorisant le dialogue, l'égalité et le respect de la dignité de tous les êtres humains, en particulier les femmes, est la voie la plus sûre de la démocratie, de la tolérance et de la paix dans le monde. Il faudrait donc que la communauté internationale redouble d'efforts dans l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes qui seront adoptés à l'avenir.